

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le dix-neuf du mois de décembre, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

M. Yves MATHIS, directeur de cabinet du Préfet,
Lieutenant colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,
M. Vincent LELONG, payeur départemental,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.

Présents :

Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, Serge ENTRAYGUES, Georges BOUSQUET, André FABRE, Michel VIDAL, André MAILLE, André CABROL, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Philippe GONZALEZ, Marc COUSINIE.
Mmes Martine COURVEILLE, Marie-Dominique PESTRE-SURLES (suppléante de M. Jacques THOUROUDE).

Membres à voix consultative :

Médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER, LTN Jean-Jacques DARGET, SGT Nicolas SERRES (suppléant de SCH Julien DURAND),
CNE Mohamed BOURAHLA.

Absents excusés :

MM. Jean-Marie FABRE, Georges PAULIN, COL Christophe DULAUD, Julien ESTIVALS.
Mme Michèle VINCENT.

Secrétaire : Lieutenant colonel Florian SOUYRIS.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 15/ pouvoirs : 0/ votants : 15.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 6 / présents : 4.

Date de la convocation : 8 décembre 2014.

~~~~~

**RAPPORT N°077/CA - 12/14**

**OBJET : Dépenses d'investissement 2015**

Considérant d'une part, l'article L.1612-1 du CGCT selon lequel jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ; cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Considérant d'autre part, que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, l'exécutif peut liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture ou de modification de l'autorisation de programme,

.../...

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement éventuels en 2015 pour les montants et affectations précisés dans le tableau ci-après.

| AFFECTATION (hors A.P./C.P.)              | CREDITS OUVERTS<br>AU BUDGET 2014 | PROPOSITION OUVERTURE<br>DE CREDITS<br>jusqu'au vote du BP 2015 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| CHAPITRE 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 60 908,44                         | 15 000,00                                                       |
| CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES   | 1 169 282,97                      | 292 000,00                                                      |
| CHAPITRE 23 TRAVAUX EN COURS              | 3 176 822,05                      | 794 000,00                                                      |

Pour extrait certifié conforme,  
Le président du Conseil d'Administration,



  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture

le **5 janvier 2015**

et de la publication-notification du **6 janvier 2015**

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09

Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98

Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)

SAPEURS-POMPIERS DU TARN

Engagement - Cohésion - Efficacité

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98  
**Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
**Engagement - Cohésion - Efficacité**